

Ministère des Ressources naturelles Personne-ressource : Tom MacFarlane, (506) 453-2432	Les redevances s'appliquant au bois de la Couronne <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> Règlement 86-160
Droit actuel : Voir l'annexe Droit proposé : Voir l'annexe En vigueur: Le 1 avril 2010	Nouvelle prévision des recettes annuelles: 34 000 000 \$ Changement des recettes annuelles : -1 000 000 \$
Observation: Le ministère des Ressources naturelles a suivi l'évolution des indices mensuels des marchés des produits finis pendant toute l'année civile de 2009. Les taux de la Couronne au chapitre de la juste valeur de marché sont ajustés annuellement en fonction des changements dans les indices de marché pour chaque produit. Ainsi, les taux en vigueur en 2010-2011 reflètent la valeur marchande des produits forestiers énumérés pendant cette période. La valeur globale des produits forestiers a continué de reculer parallèlement au ralentissement de l'économie mondiale.	

Annexe – Ministère des Ressources naturelles		
Les redevances s'appliquant au bois de la Couronne	Droit actuel (par mètre cube)	Droit proposé (par mètre cube)
Bois à plaquer		
Pin blanc	22,93 \$	19,30 \$
Épinette, sapin, pin gris	19,12 \$	15,97 \$
Autre résineux	14,13 \$	11,62 \$
Érable à sucre	32,84 \$	30,93 \$
Bouleau jaune	38,81 \$	39,02 \$
Peuplier	11,31 \$	9,15 \$
Autre feuillus	26,68 \$	24,85 \$
Bois à scier de choix		
Érable à sucre	23,17 \$	21,74 \$
Bouleau jaune	27,65 \$	27,81 \$
Autre feuillus	18,55 \$	17,17 \$
Bois à scier \$		
Érable à sucre	7,40 \$	6,75 \$
Bouleau jaune	10,85 \$	10,93 \$
Peuplier	2,98 \$	2,75 \$
Autre feuillus	5,45 \$	4,81 \$
Pin blanc	14,95 \$	16,32 \$
Épinette, sapin, pin gris	11,77 \$	11,31 \$
Cèdre	14,73 \$	11,69 \$
Autre résineux	2,98 \$	2,75 \$

Bois de colombage et bois de latte		
Peuplier	2,98 \$	2,75 \$
Épinette, sapin, pin gris	11,77 \$	11,31 \$
Cèdre	14,73 \$	11,69 \$
Autre résineux	2,98 \$	2,75 \$
Palette		
Toute espèce de feuillus	2,30 \$	2,30 \$
Bois de cloture		
Cèdre	14,73 \$	11,69 \$
Poteaux et pilots		
Pin rouge	27,69 \$	27,69 \$
Pin gris	20,19 \$	20,19 \$
Cèdre	14,73 \$	11,69 \$
Poteaux, traverses et bois de bardeau		
Cèdre	2,93 \$	0,75 \$
Bois à pâte		
Épinette, sapin, pin gris	5,37 \$	4,70 \$
Autre résineux	1,59 \$	1,14 \$
Toute espèce de feuillus	2,30 \$	2,30 \$
Panneaux de grandes particules orientées		
Toute espèce de feuillus	2,30 \$	2,30 \$
Bois de chauffage		
Toute espèce de feuillus	2,30 \$	2,30 \$
Piquets de parc de pêche		
Toute espèce de résineux	30,95 \$	25,10 \$
Toute espèce de feuillus	38,53 \$	32,68 \$
Grands poteaux		
Toute espèce	38,53 \$	7,33 \$
Branches de parc de pêche		
Toute espèce	10,00 \$ par permis	10,00 \$ par permis
Biomasse		
Toute espèce	0,75 \$	0,75 \$
Pointes et extraits de branches		
If du Canada	0,22 \$ par kilogramme	0,22 \$ par kilogramme
Autre espèce de résineux	20,00 \$ par permis	20,00 \$ par permis